

Centre de vacances du Parascolaire de la Commune d'Uccle : Règlement d'Ordre Intérieur

1. Organisation générale du centre

Le Parascolaire d'Uccle a pour mission de répondre aux besoins des parents qui cherchent des solutions pour concilier vie professionnelle et vie familiale, et aux besoins des enfants en proposant un grand choix d'activités sportives et socioculturelles de qualité, accessibles à tous les enfants, ucclois ou non ucclois, de 4 ans à 17 ans, tant dans le courant de l'année que durant les congés scolaires.

Le projet pédagogique du Parascolaire présente les objectifs et les moyens mis en œuvre pour remplir sa mission. Le projet pédagogique et le R.O.I. sont disponibles au moment de l'inscription et peuvent être obtenus à tout moment.

Une version synthétisée du projet pédagogique et le R.O.I. sont également téléchargeables sur le site internet du Parascolaire : www.leparascolaireduccle.be.

Cette information est communiquée sur les feuillets d'information destinés aux parents.

Le Parascolaire de la Commune d'Uccle organise des stages de vacances durant les congés scolaires suivants :

- Vacances de Toussaint
- Vacances de Noël
- Vacances de Carnaval
- Vacances de Pâques
- Première quinzaine de juillet
- Dernière quinzaine d'août

2. Rôle et responsabilité des encadrants

De nombreuses personnes sont présentes lors des stages pour assurer un séjour de qualité aux enfants.

Outre l'équipe de moniteurs, on trouve l'équipe du staff composée par le Directeur, 2 chefs de stage, des responsables d'activités par tranche d'âge et des responsables pédagogiques : un pour les moins de 6 ans et plusieurs pour les plus de 6 ans ; mais aussi du personnel administratif et des économes pour assurer la distribution des repas.

Le Directeur du Parascolaire et les chefs de stage sont présents tous les matins et tous les soirs sur le lieu de rassemblement. Ils passent régulièrement sur les lieux d'activités, de même que les responsables d'activités et responsables pédagogiques.

Tout le staff précité a pris connaissance du projet d'accueil et dispose du présent règlement d'ordre intérieur.

3. Modalités pratiques

1. **Prix et inscriptions**

Les inscriptions se font directement sur le site du Parascolaire : www.leparascolaireducclle.be ou auprès du service Parascolaire de la Commune d'Uccle – 87, rue Beeckman - 1180 Uccle - Tél : 02/348.68.13 - 02/ 348.68.15 – 02/ 852.94.15.

L'inscription est officielle dès réception du paiement. Celui-ci se fera soit en espèces, soit par bancontact soit par virement bancaire.

Les prix varient de 70 à 130 € pour les plus grands, de 60 à 85 € pour les plus jeunes/semaine.

(Conditions financières spéciales : les enfants fréquentant « Le PAS » Animation – Prévention socioculturelle et le soutien du CPAS de la commune pour des familles en difficulté financière).

Les transports en car, le repas de midi et le goûter sont compris dans le prix.

Une réduction de 50 % pour le 3^{ème} enfant d'une même famille est accordée.

Un supplément de 10€ sera demandé pour les enfants non-ucclois ou ne fréquentant pas une école uccloise.

Pour chaque enfant, il est demandé :

- de fournir les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, école fréquentée, téléphone, personne joignable en cas d'urgence ;
- de remplir une fiche médicale dûment complétée.

Les inscriptions se font :

- Soit à la semaine pour les petits congés
- Soit à la quinzaine pour les stages d'Eté

2. **Horaire**

Les enfants de plus de 6 ans

Les enfants sont accueillis tous les matins sur le lieu de rassemblement (complexe de Neerstalle – Rue Zwartebeek, 87 à 1180 Uccle).

Les activités commencent vers 9 h.

Les enfants changent de lieu selon l'activité choisie (déplacements soit en car soit à pieds).

Ils gardent le même moniteur pour chaque activité durant toute la semaine.

De 12 h à 13 h : repas chaud (sur l'un des 2 sites scolaires prévus à cet effet, déterminé en fonction du lieu de la dernière activité de la matinée).

Après le repas, les enfants se retrouvent sur le lieu de rassemblement avant de se rendre à l'activité de l'après-midi.

Le retour sur le site principal est prévu vers 16 h 30.

Une garderie est organisée au complexe de de Neerstalle.

Le matin : de 8 h à 8 h 45 (gratuit).

Le soir : de 16 h 45 à 17 h 45 (gratuit).

Les enfants de moins de 6 ans

Les activités pour les plus jeunes se déroulent dans des lieux spécifiques où les enfants passent toute la journée :

- Centre des Ecureuils (Eté) – Av. Hougomont, 8 – 1180 Bruxelles
- Ecole du Longchamp (Pâques) – Rue Edith Cavell, 29 – 1180 Bruxelles
- Ecole de Messidor (Pâques) – Av. de Messidor, 161 – 1180 Bruxelles

Les 4-5 ans

Les enfants sont accueillis sur le lieu d'activités entre 9 h et 9 h 10.

Les parents reprennent les enfants sur place entre 16 h 15 et 16 h 45.

Une garderie est organisée au complexe de Neerstalle. Le transfert des enfants se fait en car (1 € par jour est demandé) vers/ depuis leur lieu d'activités.

Le matin : de 8 h 00 à 8 h 30 (gratuite)

Le soir : de 16 h 45 à 17 h 45 (gratuite)

Les 5-6 ans

- Ecole du Val Fleuri – Avenue du Vossegat, 45 – 1180 Bruxelles

Les enfants sont accueillis au complexe De Neerstalle entre 8 h 00 et 8 h 55.

Les parents reprennent les enfants au même endroit à partir de 16 h 45.

Une garderie est organisée au complexe de Neerstalle.

Le matin : de 8 h 00 à 8 h 30 (gratuite)

Le soir : de 16 h 45 à 17 h 45 (gratuite)

De 12 h 00 à 13 h 00 : repas chaud. Les enfants ne se déplacent pas.

(Les activités pour les 5-6 ans sont spécifiques à l'été ; pour les autres congés, ceux-ci sont intégrés à l'organisation des plus grands).

3. Groupes d'âges

Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leur âge. Les activités proposées par tranche d'âge sont choisies en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités, de leur rythme...

Pour les moins de 6 ans, les groupes ne dépassent pas 10 enfants.

Pour les plus de 6 ans, le nombre d'enfants par groupe varie en fonction de l'activité (ex : football → 16 enfants, escalade → 10 enfants,...).

4. Activités

Les activités sont décrites de manière détaillée dans le projet d'accueil.

5. Repas

Le petit déjeuner est important, veillez à le faire prendre à votre enfant. S'il n'a pu le prendre à la maison, donnez-le-lui, il pourra le consommer en garderie, s'il arrive avant 8 h 30.

Les enfants bénéficient chaque jour d'un repas chaud : potage, plat, et dessert sont compris dans le prix d'inscription. Les repas proposés sont variés et équilibrés.

Les menus de la semaine sont fournis aux parents au moment de l'inscription.

6. Habillement et matériel interdit

Les enfants doivent porter une tenue décontractée ; de préférence adaptée à la météo.

Pour ceux qui pratiquent un sport, veiller à leur fournir des chaussures adaptées.

Tous les objets doivent être marqués au nom de l'enfant, y compris les sacs à dos éventuels.

L'enfant doit toujours se munir de sa carte de participation ; celle-ci permet, entre autre, de prendre correctement les présences le matin et d'aiguiller l'enfant vers son activité au cas où celui-ci n'aurait pas l'habitude.

4

Tout objet de valeur est interdit. Le Parascolaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'effets personnels tels que jeux, GSM, tablettes, argent...

Les objets et vêtements perdus sont rassemblés, après les vacances, au complexe sportif de Neerstalle- Rue Zwartebeek, 23 à 1180 Bruxelles jusqu'à 1 mois après le stage.

7. Hygiène et sécurité

Sur chaque site, une boîte de secours est à disposition des moniteurs.

L'entretien quotidien des complexes sportifs est confié à une firme privée de nettoyage.

L'entretien des bâtiments scolaires est confié aux techniciennes de surface de la Commune.

Une attention toute particulière est accordée à la sécurité.

Les moniteurs sont chargés de veiller au groupe dont ils ont la charge. Aucun enfant ne peut quitter le site sans une autorisation préalable des parents

En cas d'urgence, vous pouvez contacter 02/ 348 68 13.

4. Polices d'assurance

Le Parascolaire est couvert par Ethias Assurances et comprend les assurances suivantes :

- Assistance voyage à l'étranger
- Responsabilité civile pour le personnel
- Responsabilité civile et accidents corporels dans le cadre des activités parascolaires organisées par le preneur d'assurance.

5. Normes minimales d'encadrement

L'équipe du staff est composée du Directeur, 2 chefs de stage, des responsables d'activités par tranche d'âge et des responsables pédagogiques mais aussi du personnel administratif et des économes pour assurer la distribution des repas.

Il est tenu compte du taux d'encadrement recommandé par l'ONE, à savoir, 1 moniteur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et 1 par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Le Parascolaire respecte également l'exigence légale en matière de qualification des moniteurs ; à savoir minimum 1/3 moniteur breveté ou équivalent.

6. Respect des règles de vie et savoir vivre

Afin de permettre à tous de profiter pleinement du plaisir des stages et de vivre le séjour en harmonie, il est demandé à chacun d'adopter une attitude de respect général :

- respect les uns vis-à-vis des autres, enfants, animateurs et responsables
- respect des locaux et du matériel mis à disposition
- respect des règles élémentaires de politesse
- respect de l'organisation générale, et plus particulièrement des horaires.

5

En cas de non-respect du présent règlement par l'enfant ou les parents, un entretien est prévu avec les chefs de stage et/ou le Directeur afin de trouver des solutions qui puissent convenir à tous dans la spécificité de chaque cas.

En cas de non-respect de ce règlement par un membre du staff, une entrevue avec le Directeur est prévue afin de rappeler l'importance de l'application et le respect du Règlement d'Ordre Intérieur.

Dans tous les cas, tous les intervenants sont convoqués afin de trouver une solution adaptée au cas précis.

Tous les moniteurs ont pris connaissance du projet d'accueil et disposent du règlement d'ordre intérieur.

Ces deux documents sont également à disposition des parents au moment de l'inscription.

7. Contact coordinateur et secrétariat

Secrétariat Neerstalle : 02/ 331.57.51

Secrétariat Parascolaire : 02/348.68.13-15

Le Parascolaire d'Uccle
☎ 02/348.68.13/15
📠 02/346.54.06
Rue Beeckman, 87
1180 Bruxelles
www.leparascolaireduccl.be